Harlequin Clarity

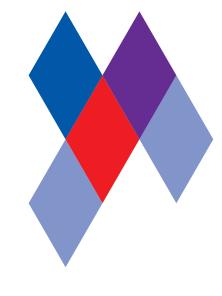
Harlequin Clarity est un tapis transparent qui a été spécialement conçu pour l'impression digitale sur l'envers afin de protéger la surface de l'usure. Il est légèrement texturé et convient parfaitement à la danse.

Installation: Harlequin Clarity peut être posé de façon libre ou semi-permanente avec nos bandes adhésives double face ultra-transparentes, ou permanente avec une soudure à froid.

Utilisation : Il peut être utilisé avec ou sans impression. Sans impression, il sert à laisser apparaître le design du sol sur lequel il est posé ou protéger un sol délicat ou classé. Extrêmement résistant, il convient à la pratique de tous les types de danse ainsi qu'aux événements qui nécessitent un sol grand traffic.

Caractéristiques

<u>'</u>	
Composition	PVC homogène
Type de pose	Portable, semi-permanente ou permanente
Longueurs des rouleaux	15m
Largeur des rouleaux	1,52m
Surface maximale d'impression	1,47m x 14,24m
Epaisseur	1,90mm
Poids	2,47kg/m ²
Finition	Structurée
Certification feu	Bfl-s1 (EN 13501-1)
Garantie - sans impression	10 ans si installé par Harlequin, sinon 5 ans
Garantie - avec impression	La période de garantie dépendra du type d'utilisation
Type de fixation au sol	Colle ou bandes adhésives
Fixation des joints	Soudure à froid ou bandes adhésives
Niveau de brillance	Nominal 6
Résistance à la brillance	≥6
Emissions de COV	≤0,5mg/m³
Recyclabilité	100%
Chauffage par le sol	Compatible
Certificats tierces parties	Déclaration de Produit Environnemental type A+ LEED, BREEAM, REACH



Couleur:

000 - Transparent



PVC homogène avec couche de finition anti-dérapante









Pour tout renseignement complémentaire, appelez-nous au numéro vert 00 800 90 69 1000

Fabriqué dans l'UE. La société se réserve le droit d'apporter toute modification de conception ou de fabrication des produits décrits. Harlequin® est une marque déposée de British Harlequin plc, American Harlequin Corporate et Harlequin Europe S.A. ® Harlequin Floors 10/2023

Dernières recommandations du Centre National de la Danse en matière d'aménagement d'un studio de danse (Avril 2016)

Obligation (Article R. 462-1 du Code de l'éducation) L'aire d'évolution des danseurs (plancher) doit être recouverte d'un matériau lisse, souple, résistant et posé de manière homogène (tapis de danse) la rendant peu glissante. Elle ne doit pas reposer directement sur un matériau dur tel que le béton ou le carrelage.

